



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Véronique Magnier, Maire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Véronique Magnier.

PRESENTS :

Mesdames, Angèle Baccan, Angélique Bouffort, Caroline Fernandes, Catherine Géhan, Angélique Luque, Véronique Magnier, Catherine Marbois, Laura Markovic

Messieurs, William Daumont, Thierry Fert, Philippe Magnier, Romain Rousset, Patrick Vincent.

POUVOIRS :

Monsieur Stéphane Aubert pouvoir à Madame Angèle Baccan

Monsieur Philippe Blanchard pouvoir à Madame Catherine Géhan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Romain Rousset.

SECRETAIRE DE MAIRIE : Madame Christine Antunes.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 27 mars 2026

Le quorum étant constaté, la séance peut commencer.

Début de la séance à 19h32

1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Approuvé à l'unanimité

2 - APPROBATION DU CFU 2025 (compte financier unique)

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Philippe Magnier, présente aux membres du conseil le compte financier unique 2025, dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Réalizations
Recettes	1 184 397.29 €
Dépenses	1 083 294.37 €
Résultats excédentaires de 2025	101 102.92 €
Report excédentaire de N-1	558 651.74 €
Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2025	659 754.66 €
<u>Section d'Investissement</u>	Réalizations
Recettes	139 010.61 €
Dépenses	133 223.05 €
Résultats excédentaires de 2025	5 787.56 €
Résultat déficitaire reporté N-1	182 357.75 €
Déficit investissement cumulé à la clôture de 2025	176 570.19 €
Excédent cumulé investissement - fonctionnement à la clôture	483 184.47 €

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, fixant les règles d'affectation des résultats.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu les résultats de l'exercice 2025

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement suivant :

		Année 2025
Résultat global de fonctionnement	1	659 754.66 €
Résultat global d'investissement	2	-176 570.19 €
Solde des restes à réaliser 2025	3	2 060.27 €
Besoin total de financement	= 2-3	-174 509.92 €

Compte tenu des résultats de 2025, il est proposé aux membres du conseil d'affecter les résultats 2025 au budget principal 2026 de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement :
 - Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
(Couverture du besoin de financement d'investissement) 174 509.92 €
 - Compte 002 excédent reporté de fonctionnement 485 244.74 €
- Résultat d'investissement :
 - Compte 001 Solde d'exécution négative d'investissement reporté 176 570.19 €
- Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2025 présenté dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tous documents s'y afférents.

13 voix pour - 2 abstentions madame Catherine Géhan, monsieur Philippe Blanchard

4 - APPROBATION DE LA DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE POUR MADAME ET MONSIEUR MAGNIER

S'agissant de faits dont ils ont été victimes, Madame le Maire laisse la présidence de la séance et le soin d'organiser les débats sur ce point à Madame Angèle Baccan, adjoint au maire.

Madame et Monsieur Magnier quittent la salle et ne prendront pas part au vote.

Madame Angèle Baccan expose les faits suivants :

Considérant que Madame Magnier maire de la commune, et Monsieur Magnier conseiller municipal, ont été victimes d'une agression le 28 septembre 2025 devant la mairie ;

Considérant que cette agression est intervenue alors qu'ils tentaient de faire cesser une dégradation d'un équipement public communal ;

Considérant que Madame Magnier s'est expressément identifiée en sa qualité de maire au moment des faits ;

Considérant que l'agression est directement liée à cette intervention relevant de l'exercice des fonctions d'élus ;

Considérant que ces faits ont donné lieu à une procédure pénale ayant abouti à la condamnation de l'auteur ;

Il est demandé au conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle à Madame et Monsieur Magnier et de prendre en charge les frais d'avocat engagés dans cette procédure.

Approuvé à l'unanimité des 13 votants

5 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIVERS SYNDICATS

Un tableau de répartition des membres au sein des différentes commissions et syndicats comportant des propositions est remis en séance à chaque conseiller.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une proposition de travail, que ces tableaux ont été élaborés en tenant compte des souhaits et des réponses exprimés.

Les tableaux sont commentés et complétés en séance.

(tableau définitif annexé)

6 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Idem point 5.

(tableau définitif annexé)

7 - DELIBERATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Compte tenu que la Caisse des Écoles est sans activité depuis plus de 3 ans, et que dans les faits elle n'existe plus, la DGFIP demande de la dissoudre.

Il est donc demandé au conseil d'approuver cette dissolution.

13 voix pour - 2 abstentions madame Catherine Géhan, monsieur Philippe Blanchard

8 - PORTE A CONNAISSANCE DU MAIRE

- **Installation du Conseil communautaire**
À la suite de la réunion d'installation du Conseil communautaire, Madame le Maire a proposé plusieurs conseillers municipaux afin de siéger au sein des différentes commissions communautaires.
- **Commission C3S**
La commission dédiée aux seniors et à la solidarité de Seugy est désormais dénommée **C3S** (Commission Seniors et Solidarité de Seugy). Elle poursuivra ses actions en faveur des publics concernés.
- **Formation sur le budget communal**
Philippe Magnier participe à une formation consacrée au budget communal, organisée en deux ateliers.

Fin de la séance à 20 heures 30

Romain ROUSSET



Mme Le Maire
Véronique MAGNIER



REPRESENTANT DANS LES SYNDICATS

COMMUNE DE SEUGY MARS 2026

SYNDICATS	TITULAIRE 1	TITULAIRE 2	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
Parc Naturel Régional	Véronique MAGNIER	Angèle BACCAN	Catherine MARBOIS	Angélique BOUFFORT
Collège de Viarmes	Caroline FERNANDES	William DAUMONT	Angélique LUQUE	
SIMABY Bassin de l'Ysieux	Philippe MAGNIER	Stéphane AUBERT	Patrick VINCENT	Thierry FERT
SICTEUB - Traitement des eaux usées	Philippe MAGNIER	Stéphane AUBERT	Patrick VINCENT	Thierry FERT
SIECCAO - Champs captants	Patrick VINCENT	Philippe MAGNIER	Romain ROUSSET	Angèle BACCAN
TRIOR - Traitement des ordures ménagères	Véronique MAGNIER	Stéphane AUBERT	PhilippeMAGNIER	Patrick VINCENT
SDEVO - Syndicats des énergies du Val d'Oise	Caroline FERNANDES	Patrick VINCENT		
Délégué chargé des questions de défense	Angèle BACCAN	Véronique MAGNIER	Angélique LUQUE	Romain ROUSSET
AEREC - Nuisances sonores	Romain ROUSSET	Laura MARKOVIC	Angèle BACCAN	William DAUMONT
SNCF	Patrick VINCENT	Philippe MAGNIER		
Fourrière animale	Laura MARKOVIC	Angélique BOUFFORT		

COMPOSITION DES COMMISSIONS
COMMUNE DE SEUGY MARS 2026

COMMISSIONS DE LA COMMUNE	MEMBRE DE DROIT	REFERENT	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5
Finances - Vie économique - Grands projets Patrimoine	Véronique MAGNIER	Philippe MAGNIER	William DAUMONT	Romain ROUSSET	Patrick VINCENT		
Travaux - Espaces verts - Développement durable Voirie - Sécurité	Véronique MAGNIER	Patrick VINCENT	William DAUMONT	Angélique LUQUE	Philippe MAGNIER	Laura MARKOVIC	Romain ROUSSET
Enfance - Jeunesse - Périscolaire	Véronique MAGNIER	Laura MARKOVIC	Caroline FERNANDES	Angélique LUQUE	Catherine MARBOIS		
Sport - Culture - Activités associatives	Véronique MAGNIER	Romain ROUSSET	Stéphane AUBERT	Angélique BOUFFORT	Thierry FERT		
Seniors et solidarité - Intergénérationnel (C3S)	Véronique MAGNIER	Angèle BACCAN	Stéphane AUBERT	Thierry FERT	Philippe MAGNIER	Bénévoles	
Manifestations festives	Véronique MAGNIER	Angélique LUQUE	Caroline FERNANDES	Laura MARKOVIC	Conseillers + Bénévoles		

1ère COMMISSION OBLIGATOIRE	TITULAIRE 1	TITULAIRE 2	TITULAIRE 3	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2	SUPPLEANT 3			
Appel d'offres - DSP	Véronique MAGNIER	Philippe MAGNIER	Patrick VINCENT	Thierry FERT	Stéphane AUBERT	Catherine MARBOIS			
2ème COMMISSION OBLIGATOIRE	MEMBRE DE DROIT	TITULAIRE 1	TITULAIRE 2	TITULAIRE 3	TITULAIRE 4	TITULAIRE 5	TITULAIRE 6	TITULAIRE 7	TITULAIRE 8
Commission communale impôts directs	Véronique MAGNIER	Membres désignés par la DGFiP							
3ème COMMISSION OBLIGATOIRE	TITULAIRE 1	TITULAIRE 2	TITULAIRE 3	TITULAIRE 1 (P)***	TITULAIRE 2 (P)***				
Commission de contrôle des listes électorales	Véronique MAGNIER	Angèle BACCAN	Angélique BOUFFORT	Claude CUGERONE	Marie Laure SAVY				

Informations : - dans le tableau en dehors de la colonne "Réfèrent", les noms sur la ligne sont par ordre alphabétique
- (P) correspond à des titulaires du privé



DÉPARTEMENT
du
VAL-D'OISE

ARRONDISSEMENT
de
SARCELLES

CANTON
de
FOSSES

Tél. 01 30 35 41 29
Fax 01 30 35 81 58
mairie.seugy@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SEUGY
95270

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 095-219505948-20260529-CERTIFADMSDEVO-AU



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

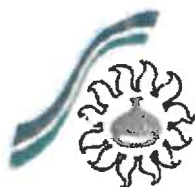
Je soussignée, Véronique MAGNIER, Maire de la commune de Seugy, certifie qu'une erreur matérielle est survenue lors de la retranscription des membres du syndicat du SDEVO.
Il convient de lire suppléant 1 au lieu de titulaire 2 pour Mr Patrick VINCENT.



Seugy, Le 29 mai 2026

Fait par Le Maire

Véronique MAGNIER



DÉPARTEMENT
du
VAL-D'OISE

—
ARRONDISSEMENT
de
SARCELLES

—
CANTON
de
FOSSES

Tél. 01 30 35 41 29
Fax 01 30 35 81 58
maire.seugy@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SEUGY

95270

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 095-219505948-20260512-1CERTIFSICTEUB-AU



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée, Véronique MAGNIER, Maire de la commune de Seugy, certifie qu'une erreur matérielle est survenue lors de la retranscription des membres du syndicat du SICTEUB.

Il convient de lire Philippe MAGNIER, Patrick VINCENT, Véronique MAGNIER, Thierry FERT au lieu de Philippe MAGNIER, Stéphane AUBERT, Patrick VINCENT, Thierry FERT.



Seugy, Le 12 mai 2026

Mme Le Maire

Véronique MAGNIER



DÉPARTEMENT
du
VAL-D'OISE

ARRONDISSEMENT
de
SARCELLES

CANTON
de
FOSSÉS

Tél. 01 30 35 41 29
Fax 01 30 35 81 58
mairie.seugy@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SEUGY
95270

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 095-219505948-20260528-CERTIFADMSMGFAV-AU



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée, Véronique MAGNIER, Maire de la commune de Seugy, certifie qu'une erreur matérielle est survenue lors de la retranscription des membres du syndicat du SMGFAVO.
Il convient de lire suppléant 1 au lieu de titulaire 2 pour Mme BOUFFORT.

Seugy, Le 28 mai 2026



Mme Le Maire
Véronique MAGNIER